

## **AVENANT au Règlement Intérieur**

### **« Spécial COVID 19 »**

Ce protocole repose sur 5 principes généraux :

- L'application des gestes barrières
- Une pédagogie bienveillante
- L'information, la communication entre tous les acteurs
- Le Maintien de la distanciation physique
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et du matériel

PARENTS : Vous jouez un rôle essentiel :

En cas de symptôme évoquant le COVID-19, n'amenez pas vos enfants.

Vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant votre arrivée, au-delà de 38°, l'enfant ne pourra se rendre à l'accueil de loisirs.

Vous ne pourrez pas rentrer à l'intérieur de l'accueil de loisirs.

Pendant qu'une famille « dépose » son enfant à la porte de l'accueil de loisirs, les autres familles devront attendre en respectant 1 mètre de distance. Une signalétique sera placée au sol pour respecter la distanciation physique.

Pour des questions administratives, privilégiez les mails, le téléphone, si ce n'est pas traitable à distance, un rdv devra être pris.

Les abords de l'accueil de loisirs ne doivent pas devenir un lieu de regroupement.

Les gestes barrières devront être appliqués en permanence, par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Si un aspect du fonctionnement semble incompris, si des inquiétudes se font ressentir par vous et/ou vos enfants, n'hésitez pas à nous solliciter, la communication sera notre meilleure alliée pour lutter contre les incompréhensions.

#### **1- La restauration**

Ils se prendront à l'Accueil de Loisirs.

Les enfants et les professionnels se laveront les mains avant et après le repas.

Les repas seront livrés par ELIOR.

#### **2- Le lavage des mains**

Il est essentiel. Il consiste à laver avec de l'eau et du savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable. Les serviettes à usages collectifs sont à proscrire.

Il doit être réalisé à minima :

- A l'arrivée
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- Après chaque activité à l'extérieur
- Après chaque manipulation d'objets ou de surfaces pouvant être contaminés

### **3- Le port du masque**

Pour les enfants à partir de 6 ans, le port du masque est obligatoire.

Pour les enfants de moins de 6 ans, le port du masque est déconseillé sauf pour les enfants portant des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et en capacité d'en porter un.

#### **Tout mineur accueilli de onze ans ou plus doit porter un masque de protection.**

Le masque sera obligatoire pour les adultes intervenant au sein de l'accueil de loisirs.

### **4- Nettoyage des locaux**

Les éléments en contact ou manipulés seront nettoyés 1 fois par jour (WC, lavabos, chaises, tables, poignées, interrupteurs.)

Les lits seront nettoyés et désinfectés le soir.

Le sol sera nettoyé tous les soirs.

Les jouets seront désinfectés tous les soirs et au maximum laissés en plein air.

La vérification des essuies mains et du savon se fera deux fois par jour.

Les salles seront aérées au maximum.

Afin d'éviter les points contacts, les portes à l'intérieur de l'accueil de loisirs resteront ouvertes.

Des toilettes seront dédiées pour chaque groupe.

### **5- Les arrivées et les départs**

Tout regroupement de personnes est à proscrire.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en respectant les distances de protection

Les entrées et les sorties se feront par l'entrée principale

Les enfants rentreront dans l'accueil de loisirs poseront leurs affaires dans la salle et iront se laver les mains.

### **6- En cas d'apparition de symptômes**

En cas de symptômes évocateurs : toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...), une mesure de protection de l'enfant et du groupe sera mise en place.

Un masque sera proposé à l'enfant

Une prise de température sans contact effectuée.

La famille sera alors contactée pour récupérer l'enfant. Merci de prévoir cette possibilité et de mettre à jour dans le dossier les personnes à contacter en cas d'urgence. Notre réactivité en va de la fermeture de la structure.

Pour rappel : dès que vous récupérez votre enfant, vous devez consulter votre médecin traitant, réaliser un test et transmettre un certificat médical à la structure.

Le personnel de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations sera prévenu immédiatement.

Selon Santé publique France, nous devons retracer les contacts de l'enfant précédant 48h avant le début des symptômes.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront prévues par les autorités sanitaires